



## Atelier " Charte, convention ou label ? "

Comment encadrer raisonnablement les attentes des uns et le respect des autres ?

Comment garantir la qualité de l'accueil auprès des bénéficiaires en mettant en synergie les interventions des différents partenaires sur un territoire ? Quel est l'objectif d'une charte, d'une convention ou d'un label ? S'agit-il de s'assurer de la qualité de la démarche d'accompagnement, d'engager les partenaires locaux, de mieux communiquer, d'assurer une harmonisation entre les territoires ? Comment articuler l'accompagnement des organisations sectorielles et celles des structures de développement territorial ? Jusqu'où aller : engagement conjoint, reconnaissance et validation par un tiers, certification ?

**La question de la charte, du label ou de la convention est une étape indispensable.** Tous les territoires semblent se la poser. " Qui fait quoi ? " est une question centrale. Elle mobilise élus et techniciens, structures d'accompagnement sectoriel et structure de développement territorial, sans que soit évoqué ni posé **le rôle de la population locale**. Quoiqu'il en soit, **le nouvel arrivant doit rester au centre des préoccupations**, puis plusieurs étapes peuvent se décliner pour s'inscrire dans une démarche de charte. Il convient de définir une chaîne de services autour de la question centrale : " que faut-il faire pour accueillir le nouvel arrivant ? ", d'identifier les compétences et ressources existantes et de définir un référent pour le suivi et l'accompagnement. Il est important de **s'assurer de la volonté politique de chaque partenaire** de l'accueil sur le territoire, de se donner un langage commun et de choisir un système de gouvernance.

### Témoignages

#### Convention partenariale en Pays de Langres.

Suite au travail de la commission Accueil de nouvelles populations du conseil de développement du Pays de Langres et à la mobilisation d'un mi-temps sur cette problématique, un comité de suivi technique se réunit tous les deux mois pour assurer l'accompagnement de porteurs de projets susceptibles de s'installer localement. Ce comité réunit Adasea, Boutique de gestion, Chambres de commerce et d'industrie et des métiers, réseau Gîtes de France, Pays de Langres et Pays de Chaumont. Il a paru important d'officialiser cette démarche et ce partenariat en rédigeant une convention partenariale et parallèlement de créer un outil de suivi collectif des candidats à l'installation.

L'atelier a préconisé de créer un concept de VIP de l'accueil de nouveaux arrivants : selon le principe qui veut qu'une personne bien accueillie devienne un bon accueillant, il s'agit d'impliquer la population locale et les " anciens arrivés " dans la dynamique d'accueil, afin qu'ils soient des relais locaux de la politique d'accueil du territoire et d'améliorer l'appropriation de l'accueil par les citoyens.

Chartes, conventions et labels montrent **la difficulté d'articuler le temps des techniciens et celui des élus**. Il est parfois difficile et long d'aboutir à des signatures et des engagements officiels. Ces démarches demandent du temps. Elles posent aussi la question de **l'articulation entre l'échelle locale, régionale et nationale**. Quelle est la bonne échelle ? Comment les différents niveaux peuvent s'imbriquer en cohérence ?

### **Labellisation des démarches d'accueil en Auvergne.**

L'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne a été créée fin 2005 pour conduire la politique régionale d'accueil de nouveaux actifs avec l'ensemble des partenaires locaux. Elle a élaboré un cadre méthodologique définissant objectifs et pratiques applicables sur les différents territoires. Une démarche Qualité a ainsi été engagée pour garantir la qualité des services apportés aux porteurs de projet ainsi qu'à leur famille en vue d'une installation pérenne. Elle doit conduire à une labellisation assortie de moyens tels que formations/information, des outils de promotion et d'échanges, de l'animation.

